



Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Agrément.

Par arrêté ministériel du 2 mai 2017, un agrément est accordé à partir du 29 mai 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 28 mai 2022, à Madame Maria Isabel GONCALVES DE JESUS, domiciliée à 25, rue des Écoles, L-4551 Niederkorn, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse: 25, rue des Écoles, L-4551 Niederkorn.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Ledit arrêté ministériel remplace à partir du 29 mai 2017 l'arrêté ministériel du 20 mai 2015.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/972-3/2017.





Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Agrément.

Par arrêté ministériel du 11 mai 2017, un agrément est accordé à partir du 8 mai 2017 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 7 mai 2019, à Madame Mónica Alexandra OLIVEIRA DOS SANTOS, domiciliée à 197, rue Woiwer, L-4687 Differdange-Fousbann, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse: 197, rue Woiwer, L-4687 Differdange-Fousbann.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Ledit arrêté ministériel remplace à partir du 8 mai 2017 l'arrêté ministériel du 8 mai 2015.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/1105-2/2017.





Magistrature - Nomination.

Par arrêté grand-ducal du 12 mai 2017, Madame Joëlle DIEDERICH, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2017.



JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MÉMORIAL B

N° 1740 du 1 juin 2017

Magistrature - Nomination.

Par arrêté grand-ducal du 12 mai 2017, Madame Nassim NOURI, attachée de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2017.





Administration pénitentiaire - Avancement.

Par arrêté grand-ducal du 17 mai 2017, Monsieur Jérôme HAAS, agent pénitentiaire dirigeant au grade 8 à l'administration pénitentiaire, avance au grade 8bis avec effet au 1^{er} juin 2017.





Décision du Comité de Ministres Benelux relative aux conseillers et conseillers suppléants, aux juges et juges suppléants et aux avocats généraux et avocats généraux suppléants de la Cour de Justice Benelux - M(2017)8.

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Constatant que la modification de la composition de la Cour de Justice Benelux reste sans préjudice des nominations effectuées par le Comité de Ministres Benelux avant l'entrée en vigueur du Protocole du 15 octobre 2012,

Sur proposition des ministres de la Justice des trois pays Benelux,

A pris la présente décision:

Article 1^{er}

Siègent comme conseillers à la Cour de Justice Benelux:

- a) Pour le Royaume de Belgique:
 1. Chevalier Jean de Codt, premier président de la Cour de Cassation;
 2. Monsieur Eric Dirix, président de section à la Cour de Cassation;
 3. Monsieur Albert Fettweis, président de section à la cour de cassation.
- b) Pour le Grand-Duché de Luxembourg:
 1. Monsieur Georges Santer, président honoraire de la Cour supérieure de Justice;
 2. Madame Irène Folscheid, vice-président honoraire de la Cour supérieure de justice;
 3. Monsieur Jean-Claude Wiwinius, président de la Cour supérieure de Justice.
- c) Pour le Royaume des Pays-Bas:
 1. Monsieur E.J. Numann, vice-président du *Hoge Raad der Nederlanden*;
 2. Madame A.M.J. van Buchem-Spapens, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*;
 3. Monsieur C.A. Streefkerk, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*.

Article 2

Siègent comme conseillers suppléants à la Cour de Justice Benelux:

- a) Pour le Royaume de Belgique:
 1. Monsieur Paul Maffei, président de la Cour de Cassation;
 2. Monsieur Benoît Dejemeppe, conseiller à la Cour de Cassation;
 3. Madame Beatrijs Deconinck, président de section à la Cour de Cassation;
 4. Monsieur Alain Smetryns, président de section à la Cour de Cassation.

- b) Pour le Grand-Duché de Luxembourg:
 - 1. Monsieur Nico Edon, vice-président de la Cour supérieure de Justice;
 - 2. Madame Eliane Eicher, président de chambre à la Cour d'appel;
 - 3. Monsieur Francis Delaporte, président de la Cour administrative.
- c) Pour le Royaume des Pays-Bas:
 - 1. Madame H.A.G. Splinter-van Kan, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*;
 - 2. Monsieur A.H.T. Heisterkamp, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*;
 - 3. Monsieur M.V. Polak, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*.

Article 3

Siègent comme juges à la Cour de Justice Benelux:

- a) Pour le Royaume de Belgique:
 - 1. Madame Marie-Françoise Carlier, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles;
 - 2. Monsieur Samuel Granata, conseiller à la Cour d'appel d'Anvers.
- b) Pour le Grand-Duché de Luxembourg:
 - 1. Monsieur Michel Reiffers, président de chambre à la Cour d'appel;
 - 2. Madame Odette Pauly, président de chambre à la Cour d'appel.
- c) Pour le Royaume des Pays-Bas:
 - 1. Madame A.D. Kiers-Becking, conseiller principal au *Gerechtshof Den Haag*;
 - 2. Monsieur M.Y. Bonneur, conseiller principal au *Gerechtshof Den Haag*.

Article 4

Siègent comme juges suppléants à la Cour de Justice Benelux

- a) Pour le Royaume de Belgique:
 - 1. Madame Els Herregodts, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles;
 - 2. Madame Geneviève Vanderstichele, conseiller à la Cour d'appel de Gand.
- b) Pour le Grand-Duché de Luxembourg:
 - 1. Monsieur Pierre Calmes, président de chambre à la Cour d'appel;
 - 2. Madame Marie-Laure Meyer, premier conseiller à la Cour d'appel.
- c) Pour le Royaume des Pays-Bas:
 - 1. Madame R. Kalden, président d'équipe au *Gerechtshof Den Haag*;
 - 2. Monsieur S.J. Schaafsma, conseiller au *Gerechtshof Den Haag*.

Article 5

Le Parquet près la Cour de justice Benelux est composé:

- a) Des avocats généraux suivants:
 - 1. Pour le Royaume de Belgique: Monsieur André Henkes, premier avocat général à la Cour de Cassation;
 - 2. Pour le Grand-Duché de Luxembourg: Monsieur John Petry, premier avocat général au Parquet général;
 - 3. Pour le Royaume des Pays-Bas: Monsieur F.F. Langemeijer, procureur général suppléant au *Hoge Raad der Nederlanden*.
- b) Des avocats généraux suppléants suivants:
 - 1. Pour le Royaume de Belgique: Monsieur Dirk Thijs, procureur général à la Cour de Cassation;
 - 2. Pour le Grand-Duché de Luxembourg: Monsieur Marc Harpes, avocat général au Parquet général;

3. Pour le Royaume des Pays-Bas: Monsieur L. Timmerman, avocat général au *Hoge Raad der Nederlanden*.

Article 6

1. A l'égard des magistrats visés dans la présente décision, les décisions M (2006) 3, M (2008) 3, M (2011) 1, M (2011) 3, M (2011) 5, M (2011) 8, M (2012) 6, M (2012) 7, M (2012) 8, M (2012) 9, M (2013) 4, M (2014) 7, M (2014) 15, M (2015) 1, M (2016) 5 et M (2017) 3 s'appliquent pleinement, étant entendu qu'elles sont réputées avoir été prises aux fins de la nomination des magistrats concernés aux fonctions à la Cour de Justice Benelux telles que visées dans la présente décision.
2. A défaut, les magistrats visés dans la présente décision sont nommés aux fonctions les concernant au moyen de la présente décision.

Article 7

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Haye, le 26 avril 2017.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,
B. Koenders





Arrêté ministériel du 23 mai 2017 instituant dix commissions ad hoc relatives à l'admission des candidats aux programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée des Arts et Métiers pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment l'article 11 (3) ;

Arrête:

Art. 1^{er}.

Dans le cadre des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) offerts au Lycée des Arts et Métiers (LAM) sont instituées dix commissions ad hoc relatives à l'admission des candidats en vue de l'année scolaire 2017-2018.

Art. 2.

Les commissions ad hoc visées à l'article 1^{er} se composent comme suit :

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Cinéma et audiovisuel :

Président : Madame Christiane HUBERTY, Conseiller, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Madame Anne SCHROEDER, Chargée d'éducation
Monsieur Frédéric ZEIMET, Expert externe

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Dessin d'animation 1 :

Président : Madame Christiane HUBERTY, Conseiller, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Marc FRISING, Professeur
Monsieur Telman MORINA, Expert externe

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Dessin d'animation 2 :

Président : Madame Christiane HUBERTY, Conseiller, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Pol WINANDY, Chargé d'éducation

Madame Rosario MELIN, Chargée de cours

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Dessin d'animation 3 :

Président : Madame Christiane HUBERTY, Conseiller, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Madame Béatrice WELTER, Professeur
Monsieur Manuel VICO RODRIGUEZ, Chargé d'éducation

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Génie automatique :

Président : Monsieur Jerry LENERT, Pédagogue, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Jules BONERT, Professeur
Monsieur Tom HERMES, Candidat professeur

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Génie technique :

Président : Monsieur Jerry LENERT, Pédagogue, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Jules BONERT, Professeur
Monsieur Tom HERMES, Candidat professeur

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Informatique 1 :

Président : Monsieur Jerry LENERT, Pédagogue, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Robert FISCH, Professeur
Monsieur Fabrice ROTH, Professeur

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Informatique 2 :

Président : Monsieur Jerry LENERT, Pédagogue, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Christian BOUDOT, Candidat professeur
Monsieur Frédéric FABER, Professeur

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Réalisateur graphique 1 :

Président : Madame Christiane HUBERTY, Conseiller, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Christophe LEIFGEN, Chargé d'éducation
Monsieur Carlo WIES, Chargé d'éducation

Commission ad hoc d'admission au programme de formation BTS Réalisateur graphique 2 :

Président : Madame Christiane HUBERTY, Conseiller, MESR
Membres : Monsieur Jean-Paul GREISCH, Directeur-adjoint du LAM
Monsieur Jean-Paul FLIES, Maître d'enseignement technique
Madame Nicole LANNERS, Chargée d'éducation

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera transmise à chaque membre des commissions ad hoc d'admission pour lui servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 23 mai 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen

